

Projet d'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2021

CME du 06 juillet 2021

DEFIP-DBP

Version	1
Date	11/05/2021

SOMMAIRE

1. Point sur l'atterrissage 2020

2. Projet d'EPRD 2021

3. Annexe

1. Point sur l'atterrissage 2020

3

- **Après notification des crédits issus de la C4, et sous réserve des dernières écritures de clôture, l'AP-HP projette un résultat 2020 à -244 M€.**
- **La compensation des effets COVID a permis de neutraliser les pertes de recettes et en majoration de dépenses courantes d'exploitation. Ainsi :**
 - ▶ Les recettes assurance maladie ont été largement sécurisée par une garantie de financement, qui a permis d'obtenir des **recettes de séjours supérieures de 250 M€ à l'activité PMSI remontée**
 - ▶ L'AP-HP a bénéficié de **414 M€ de crédits exceptionnels au titre du Covid** (surcoûts, prime exceptionnelle, recherche...)
 - ▶ Les premières dépenses du Ségur de la Santé 2020 (69 M€) ont été intégralement financées en MIGAC
 - ▶ **La marge brute de l'AP-HP et la CAF sont préservées**
- **La méthode de compensation retenue (compensation de la marge brute, qui synthétise les recettes et dépenses du cycle d'exploitation) laisse cependant un impact majeur au résultat (-75 M€) en raison des besoins supplémentaires de provisions, traduisant l'ensemble des risques que l'AP-HP doit anticiper, et qui ne sont pas compensés:**
 - ▶ Impact du Ségur sur la revalorisation de la provision CET pour 38 M€
 - ▶ Majoration importante des autres provisions : dépréciation de créances pour 18 M€, ARE pour 8 M€, responsabilité civile pour 4 M€

2. Projet d'EPRD 2021

*Le **PFGP 2021-2025** sera soumis ultérieurement, le délai réglementaire ayant été porté au 30 juin 2021*

■ Principes de construction

- ▶ Le projet présenté est construit **hors impact Covid** par référence à l'ONDAM (mais incluant comme l'ONDAM un impact pour les EPI et les tests diagnostiques). Il a également été construit par **référence à 2019** pour disposer d'une base de travail hors crise sanitaire (l'année 2020 étant trop atypique pour servir de point de départ).
- ▶ La trajectoire d'activité est **alignée sur la trajectoire nationale de l'ONDAM** et sur le protocole sur la pluriannualité de février 2020, crédibilisée par un potentiel de rattrapage d'activité important (effet rebond lié au rattrapage de l'activité déprogrammée et meilleurs recrutements depuis septembre 2020)
- ▶ Les impacts et objectifs du **Ségur de la Santé** sont également intégrés, avec **une augmentation forte des recettes et de la masse salariale**:
 - *Revalorisation des rémunérations (400 M€ en 2021)*
 - *Intégration des autres mesures du pilier 1 du Ségur dans le projet social de l'AP-HP, permettant notamment la mise en œuvre de la prime d'engagement, des heures supplémentaires majorées et d'une première tranche de création des emplois soignants à hauteur de **900 ETP** pour l'APHP en 2021, parallèlement à une réduction du recours à l'intérim*


■ Principes de construction

- ▶ Des ambitions de **maîtrise des charges** réalistes sur les dépenses médicales, hôtelières et générales
- ▶ Des **hypothèses de recette réalistes** dans une **construction hors Covid** (les surcoûts covid ne pouvant pas être anticipés et devant être tracés spécifiquement) mais qui tiennent compte de la révision de certaines hypothèses du PFGP qui sont hors d'atteinte dans le nouveau contexte issu de la crise sanitaire et du Ségur de la Santé. La construction 2021 est ainsi pénalisée, comparativement à la trajectoire pluriannuelle précédente, par :
 - *L'absence d'hypothèse d'optimisation des recettes de chambres particulières (-7,5 M€ par rapport à ce qui était prévu dans le PGFP)*
 - *L'absence d'hypothèse d'optimisation des recettes de codage (-5 M€)*
 - *L'absence de revalorisation 2021 de l'IFAQ (-20 M€)*

Cette révision de trajectoire, pour 32,5 M€, représente une impasse de financement équivalent à 600 ETP et suppose, pour être compensée, de compter sur d'autres sources de recettes plus dynamiques (crédits MIG, recettes de séjours, crédits Ségur pour le projet social)

=Un déficit contenu à un niveau proche de celui de 2018 (-156M€), en amélioration par rapport à 2019, dans l'attente d'une trajectoire pluriannuelle recalée après la crise

■ La prévision de recettes de séjours et activité externe est construite sur :

- ▶ Un alignement sur la trajectoire contractualisée avec les fédérations en février 2020, soit une progression en volume de +1,6 %/ an et un effet tarifaire de +0,2 % / an (hors Ségur)
- ▶ Une hypothèse de neutralité de la mise en œuvre de la réforme du financement des urgences : **en attente de précisions sur la dotation populationnelle francilienne** 
- ▶ Pour mémoire, l'année 2021 sera sécurisée par une **garantie de financement** pendant au moins les six premiers mois de l'année, mais il s'agit d'un **plancher** que l'AP-HP prévoit :
 - *Soit de sur-exécuter par une dynamique d'activité (rebond lié au rattrapage de l'activité déprogrammée)*
 - *Soit de dépasser par la restitution du volume non consommé des recettes de séjours au niveau national (sous-consommation liée à la*

■ Une prévision de recettes de titre 2 (autres recettes liées à l'activité hospitalière) :



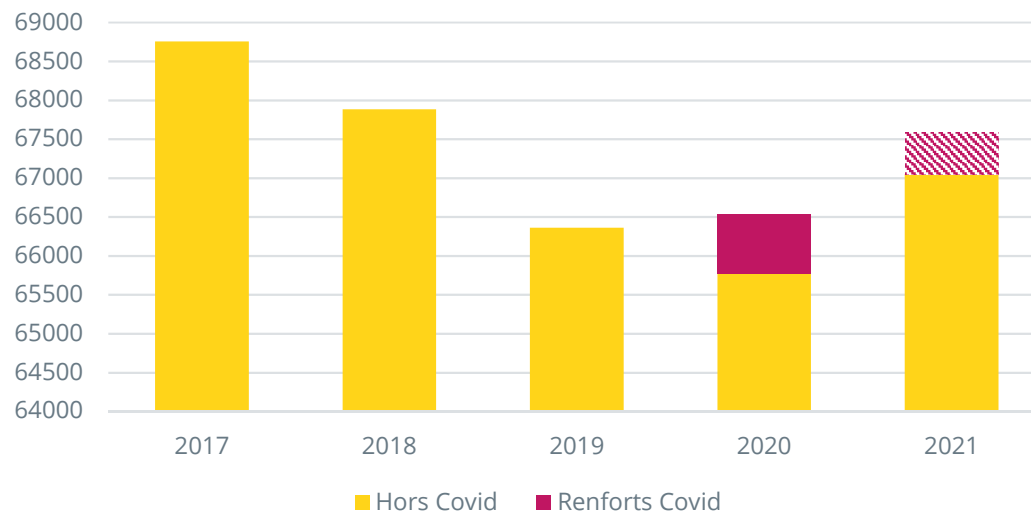
- ▶ Tirée par la trajectoire d'activité retenue hors Covid, avec une progression de +1,6% vs 2019 : **zone de risque notamment sur les patients étrangers de 12 M€ en mi-année**
- ▶ L'intégration du potentiel d'augmentation des TJP au niveau du plafond de +6,2%, estimé à 20 M€ en année pleine, 10 M€ en 2021 (hypothèse de mise en œuvre des nouveaux tarifs au 1^{er} juillet, la mesure ne pouvant être rétroactive)

■ Une prévision de recettes de titre 3 (recettes diverses) :

- ▶ Construite par référence à 2019, sans reprise à ce stade des objectifs d'optimisation des recettes de chambres particulières contenus dans le PGFP 2020-2024 et le plan de transformation (7,5 M€ par an dans le précédent PGFP)
- ▶ Intégrant l'effet de certaines recettes exceptionnelles Covid obtenues en 2020 mais intégrées à l'exercice 2021 (intégration au résultat des subvention d'investissement, recettes Hermès pour les promotions professionnelles...)

- **La prévision 2021 de masse salariale traduit la dynamique 2020, la mise en œuvre du Ségur de la Santé et celle du projet social, et progresse de plus de 500 M€ :**
 - ▶ Les mesures nationales Ségur représentent en 2021 un coût global de **400 M€**, dont 306 M€ pour le PNM et 94 M€ pour le PM (détail en slide suivante)
 - ▶ Le GVT est intégré à hauteur de 0,25% comme prévu au précédent PGFP
 - ▶ Par référence à 2019, le TPER prévoit la création de **638 ETP PNM** :
 - *279 ETP au titre de l'extension de la promotion professionnelle, dont 50 financés par mécénat*
 - *232 ETP pour la reconstitution de postes vacants, l'accompagnement de projets nouveaux dans les GHU, le financement de postes fléchés sur des crédits FDGOS et ARS : SAS, équipes mobiles, pédo-psychiatrie, CRMR...*
 - *127 ETP en faveur de la recherche hors recettes affectées (projets ministériels dont les projets Covid, subventions de recherche)*

Trajectoire ETPR PNM avec / sans renfort Covid



En hachuré : données provisoires à fin mars 2021

- ▶ Le TPER prévoit également la création de **151 ETP PM senior** :
 - *100 ETP sur des nouveaux projets financés sur des crédits fléchés par les autorités de tutelles et postes partagées Ville/Hôpital*
 - *50 ETP au titre de la reconstitution de postes sur disciplines en tension et de mesures nouvelles*
 - *Auxquels s'ajoutent **130 ETP juniors** liés à l'évolution démographique des internes*
- ▶ Cette proposition dynamique en emplois est assortie d'une ambition de réduction de l'intérim PM/PNM pour le ramener au niveau de 2018 (26 M€ pour le PNM et 1,5 M€ pour le PM)
- ▶ A souligner que la progression des emplois au TPER est essentiellement portée par des crédits fléchés MIG ou la politique de promotions professionnelles. Pour le PM, 2/3 des créations d'emplois sont financées sur crédits fléchés.
- ▶ Cela peut signifier que des créations d'emplois pour accompagner les projets médicaux assis sur des recettes d'activité, y compris pour les mesures bénéficiant d'un soutien régional ou national (projet USINV), nécessitent dans un premier temps des redéploiements de personnel ou heures supplémentaires majorées issues du projet social.
- ▶ Le projet social prévoit également des crédits pour mettre en place la prime d'engagement collectif et la rémunération des protocoles de coopération, ainsi que la politique de déprécarisation

- **Les charges de titre 2 (dépenses à caractère médical) tiennent compte de la dynamique d'activité prise pour hypothèse:**
 - ▶ Une progression spontanée de +4,3 % vs 2019, comprenant 24 M€ de charges liées aux EPI et tests PCR (en principe couverts en recettes)
 - ▶ Un effort d'efficience modéré de -10 M€ ramenant ce taux à +3,7% (2,3% en retirant les charges imputables au Covid évoquées ci-dessus)

- **Les charges de titre 3 (dépenses à caractère hôtelier et général) tiennent compte également de la dynamique de reprise d'activité**
 - ▶ Une progression spontanée de +2,8 % vs 2019, incluant les EPI (pour la part relevant du T3)
 - ▶ Un effort d'efficience modéré de -7 M€ ramenant ce taux à +1,9 %

- **Les charges de titre 4 (financières, amortissements, provisions, exceptionnels) progressent de +2,1 % par rapport à 2019, en raison :**
 - ▶ Du maintien d'excellentes conditions de financement (progression de la charge de la dette de +0,7% seulement en 2 ans)
 - ▶ Des impacts de l'accélération du programme d'investissement sur l'amortissement : +10 M€ entre 2019 et 2021, dont 5 M€ d'amortissement des équipements Covid, compensés en recettes

		CF 2019	EPRD 2021	Ecart 2021/2019	Ecart 2021/2019 en %
Chapitres		2019	2021	2021	2021
Titre 1	Charges de personnel	4 413 971 k€	4 922 333 k€	508 362 k€	11,5%
Titre 2	Charges à caractère médical	1 735 161 k€	1 799 362 k€	64 201 k€	3,7%
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	744 911 k€	759 110 k€	14 200 k€	1,9%
Titre 4	Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	696 322 k€	711 090 k€	14 768 k€	2,1%
Total Charges		7 590 364 k€	8 191 895 k€	601 531 k€	7,9%
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	5 710 714 k€	6 303 903 k€	593 188 k€	10,4%
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	701 257 k€	722 359 k€	21 101 k€	3,0%
Titre 3	Autres produits	1 008 985 k€	1 009 373 k€	389 k€	0,0%
Total Produits		7 420 957 k€	8 035 635 k€	614 678 k€	8,3%
Résultat		-169 408 k€	-156 260 k€	13 147 k€	-7,8%
Marge brute CRPP		245 863 k€	281 986 k€		
Taux de marge brute CRPP		3,44%	3,63%		
CAF CRPP		175 993 k€	196 547 k€		

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	2019	2020	2021
Ressources	609 M€	603 M€	760 M€
Capacité d'autofinancement	200 M€	187 M€	207 M€
Emprunts	326 M€	321 M€	459 M€
Dotations et subventions	73 M€	47 M€	31 M€
Cessions d'immobilisations	9 M€	9 M€	63 M€
Prélèvement au FR	0 M€	39 M€	0 M€
Emplois	609 M€	603 M€	760 M€
Remboursements de dette	151 M€	128 M€	159 M€
Immobilisations	397 M€	475 M€	472 M€
Apport au FR	61 M€	0 M€	129 M€
Fonds de Roulement	694 M€	655 M€	784 M€
CAF nette	48 M€	59 M€	48 M€

RATIOS D'ENDETTEMENT	2019	2020	2021
Taux d'endettement	33,9%	34,4%	37,6%
Indépendance financière	60,7%	64,5%	68,2%
Durée apparente dette	13,1	14,9	15,0

Fonds de roulement	694	655	784
Nbre de jours du FR	33,0	31,2	37,2
BFR	934	935	934
Nbre de jours du BFR	44,4	44,5	44,3
TRESORERIE	- 240	- 280	- 150
Nbre de jours de la Trésorerie	- 11,4	- 13,3	- 7,1